



# PRÉFET DE LA HAUTE- CORSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMENT CRÉER MON COMPTE ?



Depuis le 8 février 2022, le Système d'Information sur les Armes (SIA) est la nouvelle application de gestion des armes déployée par le ministère de l'Intérieur. [Vous êtes chasseur](#) ? Pour détenir, acheter ou vendre une arme, vous devez disposer d'un compte personnel, à créer avant le 31 décembre 2023.

### Les avantages du SIA

**1**

#### Dématérialiser

- Réalisation des démarches administratives depuis votre espace personnel : achat et vente d'arme, demande d'information à l'administration, enregistrement dans le râtelier numérique, modification des informations personnelles, etc.

**2**

#### Simplifier

- Accès instantané à votre dossier
- Création de votre carte européenne d'armes à feu en ligne
- Vérification automatisée de la validité de vos armements

**3**

#### Sécuriser

- Traçabilité des armes en temps réel
- Interconnexion avec les systèmes d'informations des fédérations (chasse, tir, ball-trap, ski / biathlon)

# LA CRÉATION D'UN COMPTE SIA EST OBLIGATOIRE

## Je suis chasseur, quand dois-je créer mon compte SIA ?

- **Je ne souhaite pas acquérir de nouvelle arme**, j'ai jusqu'au **31 décembre 2023** pour créer mon compte (passé ce délai, je ne serai plus autorisé à conserver mes armes).
- **Je souhaite prochainement acquérir une nouvelle arme**, céder une arme ou la faire réparer, je dois alors créer mon compte SIA au plus tard le jour de la transaction. Je pourrai alors mettre à jour l'ensemble de mon râtelier numérique.

1

## AVANT DE CRÉER MON COMPTE PERSONNEL DANS LE SIA

### ➤ Je me munis de :

- ma pièce d'identité (carte d'identité recto-verso, passeport ou titre de séjour)
- mon permis de chasser
- la validation de mon permis de chasser de l'année en cours
- un justificatif de domicile de moins de trois mois

**Je m'assure de disposer d'une adresse mail valide. Elle est obligatoire pour créer le compte et l'administration communiquera avec moi par ce biais.**

## 2

## JE ME CONNECTE AU SITE INTERNET



Ministère de l'Intérieur  
Système d'Information sur les Armes  
Espace Détenteurs

### Bienvenue sur l'espace Détenteurs du système d'information sur les armes.

Le SIA évolue mensuellement. Actuellement, seules les personnes majeures disposant d'un **permis de chasser** et les **détenteurs d'armes héritées ou trouvées ne disposant pas d'un titre de détention** (permis de chasser, licence de tir,...) peuvent créer leur compte. Il sera possible de créer d'autres types de compte très prochainement.



### Création de compte

Vous ne disposez pas encore de compte sur l'espace détenteurs ?

[Consulter le guide utilisateur](#)

## 3

## JE FINALISE LA CRÉATION DE MON COMPTE PERSONNEL SIA



Je valide **IMPÉRATIVEMENT** la création de mon compte dans les 48h via le lien reçu par mail

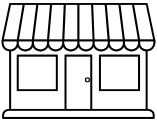
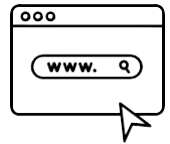


## N'HÉSITEZ PAS À VOUS FAIRE ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES !



**Le point d'accueil numérique à la préfecture de la Haute-Corse** vous aide dans vos démarches. Pour prendre rendez-vous, contactez le 04 95 34 50 39. Pour plus d'informations : <https://www.rdv.haute-corse.gouv.fr/booking/create/811>

Un document d'aide à la création de compte est disponible sur le **site internet du SIA**.

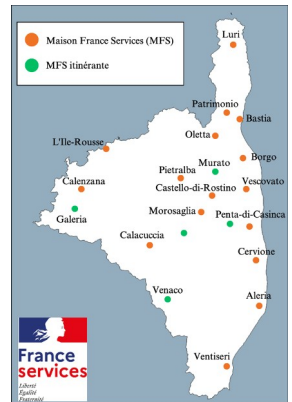


Vous pouvez également créer votre compte auprès des **armuriers** et vous renseigner auprès de la **Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse**.

Le réseau **France Services** du département est également à votre disposition pour vous accueillir sur rendez-vous, au même titre que toute autre structure locale proposant une offre de soutien numérique (collectivités, associations, etc...)

Retrouvez ces informations sur l'annuaire France services de la Haute-Corse :

<https://lannuaire.service-public.fr/navigation/corse/haute/corse/msap>



Pour d'autres informations relatives à la détention d'armes, veuillez consulter le site de la préfecture : <https://www.haute-corse.gouv.fr/acquisition-et-detention-d-armes-r282.html>